

## LA MICROFINANCE FORMELLE ET INFORMELLE EN ALGERIE : QUELLE EFFICACITE ?

Professeur A.BENHABIB, A. SMAHI, & S.B. MALIKI

Laboratoire MECAS , Université de Tlemcen

a\_benhabib@caramail.com

### Résumé

*Les années 80 et 90 ont vu se renforcer et s'amplifier l'intérêt porté au secteur de la microfinance comme outil de réduction de la pauvreté dans les pays émergents mais plus particulièrement dans les pays pauvres.*

*La microfinance s'est développée sur la base d'expériences réussies, notamment en Asie (Grameen bank au Bangladesh) et en Amérique du Sud (Bancosol en Bolivie), pour devenir une industrie naissante facilitant l'octroi de crédits aux micro-entrepreneurs.*

*Si, dans la plupart des PED, la microfinance parvient à concilier les objectifs sociaux et économiques et bénéficier d'un cadre législatif approprié, elle peut constituer un moyen efficace de réduction de la pauvreté, et permettre à une grande partie de la population, surtout les couches les plus défavorisées d'accroître ou d'entreprendre des activités génératrices de revenus.*

*Les disparités diverses et les déséquilibres issus de la rigidité du système bancaire (formel) et la lourdeur des procédures y afférentes dans un nombre considérable de PED, n'ont pas permis de réduire durablement la pauvreté et d'augmenter les possibilités de choix et les capacités (Sen 1985) des populations les plus démunies.*

*En dehors des banques qui connaissent des limites quant à leur incapacité à gérer une grande masse de microcrédits non rentables, la microfinance apparaît comme un outil de développement économique des populations pauvres non bancarisées et sans emploi, et vise le développement du travail indépendant, du travail à domicile, des métiers de l'artisanat et des autres services.*

*En outre, la finance informelle très répandue dans les PED porte aussi des limites en termes de capacités, et ne laisse guère le choix aux pauvres de développer leurs capacités individuelles.*

*C'est ainsi que, porteuses de telles initiatives, les nouvelles stratégies internationales de financement et de coopération en vue de réduire la pauvreté (DSRP, PPTE, FRPC, APD<sub>0,7%</sub>), offrent aux pauvres les chances de contribuer eux mêmes à leur développement selon une approche bottom-up de self-reliant development (Benhabib, Ziani 2000, 2002).*

*Dans le cadre de la coopération internationale, les gouvernants des PED, avec l'appui des bailleurs de fonds, cherchent à promouvoir le développement des systèmes financiers décentralisés (SFD), permettant une offre de services financiers adaptés aux populations pauvres.*

*En parallèle, il faudrait envisager la création d'institutions spécialisées de microfinance (IMF) devant être à l'écoute des populations non bancarisées et donc proches d'elles, afin d'identifier leurs besoins en services financiers sans adopter des comportements similaires aux banques classiques.*

*L'Algérie qui a gagné en expérience ces dernières années par la mise en place d' institutions de développement et de promotion de microcrédits notamment l' ANSEJ, a dû faire face à des contraintes liées essentiellement à la lenteur et la complexité des procédures bancaires ainsi qu'à la faible capacité des banques à traiter les dossiers de microcrédit.*

*En Algérie, la loi sur la monnaie et le crédit (LMC) ne fait référence ni aux institutions de microfinance spécialisées dans la gestion du microcrédit, ni aux services financiers destinés aux populations non bancarisées.*

*Nonobstant cela, des projets de création d'institutions de ce type existent à travers les associations TOUIZA (Alger) et AFAD (Annaba), similaires aux tontines Africaines.*

*Ainsi, dans une double optique de lutte contre la pauvreté et la marginalisation d'une part et de développement des micro-entreprises en Algérie, nous articulons notre contribution autour de l'efficacité des outils de la finance formelle, qui sera abordée dans une première partie, et de la finance informelle qui suivra dans une deuxième partie ; le rôle et l'importance de la coopération nationale et internationale sera mis en exergue dans une troisième partie.*

## **Introduction :**

L'attention portée à la problématique de financement de la pauvreté et la promotion des petites et moyennes entreprises innovantes ainsi que l'emploi, a permis à l'Algérie d'enclencher durant ces huit dernières années une véritable dynamique de développement de la microfinance qui a suscité un intérêt grandissant de la part d'une frange importante de la population pauvre non bancarisée.

Ces actions de microfinance formelle qui ont permis à l'Algérie d'acquérir une certaine expérience se heurtent à divers obstacles réduisant la permanence quant à l'offre de services financiers adaptés à cette population.

Cela suppose également que le transfert des objectifs attendus de la microfinance formelle vers une microfinance informelle, non institutionnelle, est le résultat d'effets de substitution dans un sens étroit, et d'effets de complémentarité dans un sens plus large.

Pour pallier aux insuffisances issues des deux modalités de financement formelle et informelle, une troisième alternative s'offre dans un contexte international où la coopération devient un moyen de renforcement des modalités de financement de la pauvreté , plus particulièrement pour les petites entreprises porteuses d'initiatives,

## **1/- Efficacité et portée des outils de la finance formelle :**

### **1.1 : Dispositif d'appui et de financement de la petite entreprise**

Depuis 1997, l'Algérie a mis en place une série de mesures et politiques publiques en vue, d'une part de réduire le taux de chômage qui a connu une baisse significative passant de 27.8 % en 1997 à 17.7% en 2004 selon l'office national des statistiques, et d'autre part de contrecarrer la propagation de la pauvreté qui s'est grandement atténuée, passant de 12 millions d'algériens en 1997 à 6.5 en 2004, grâce à une nette amélioration des revenus des ménages opérée à travers les programmes d'aide à la création de micro entreprises.

Ces outils de développement et de création de revenus initiés par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes ( ANSEJ ), et dont le dispositif est présent sur l'ensemble du territoire national à travers un réseau de 53 antennes, visent deux principaux objectifs :

- Favoriser la création d'activités des biens et services par de jeunes promoteurs.

- Encourager toutes formes d'actions susceptibles de promouvoir l'emploi des jeunes.

Le champ d'application du dispositif couvre tous les investissements de moins de quatre millions de dinars ( 4.000.000 DA ), dont la réalisation s'effectue selon trois différents montages financiers :

triangulaire : Promoteurs- ANSEJ- Banques

m i x t e : promoteurs- ANSEJ

autofinancement : promoteurs seulement

Par ailleurs, les jeunes intéressés par cette démarche doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité :age entre 19 et 35 ans avec possibilité d'étendre la limite d'âge à 40 ans, qualification, niveau des apports personnels, et garantie exigée par les banques.

Au regard de ces contraintes, une frange importante d'une population démunie et potentiellement productive se trouve ignorée et mise hors circuit.

La formalisation des dossiers d'investissements impose aux jeunes promoteurs d'effectuer deux étapes essentielles qui consistent :

■ Pour la première, à déposer le dossier auprès de l'antenne ANSEJ de leur domiciliation qui va traiter, élaborer des études technico-économiques et finalement délivrer des attestations d'éligibilité.

■ Pour une deuxième, et à l'issu de l'accord préalable de l'ANSEJ, qui assure la gestion des dotations, notamment les aides sous formes de prêts non rémunérés ( 20% du capital fourni par l'agence), les futurs promoteurs déposent leurs dossiers au niveau des banques en vue de bénéficier d'accords bancaires.

Par conséquent, ils sont tenus de mobiliser des apports personnels sous forme de fonds propres déterminés comme suit :

- 0.5% du montant global de l'investissement si celui-ci est inférieur ou égal à un (1) million de dinars algériens.

- 10% du montant global de l'investissement si celui-ci est supérieur à (1) million de dinars et inférieur ou égal à deux (2) millions de dinars algériens.
- 15% du montant global de l'investissement si celui-ci est supérieur à deux (2) millions de dinars et inférieur ou égal à trois (3) millions de dinars algériens.
- 20% du montant global de l'investissement si celui-ci est supérieur à trois (3) millions de dinars et inférieur ou égal à quatre (4) millions de dinars algériens.

Soumis à ces exigences, le jeune promoteur verse son apport personnel dans un compte ouvert au niveau de sa banque domiciliataire, et par conséquent peut prétendre à la totalité du crédit bancaire mentionné sur la décision d'octroi.

Ce cadre général et légal marque, cependant, quelques lacunes et contraintes vis-à-vis de l'importance du dispositif même, à savoir le laps de temps qui s'écoule entre le dépôt des dossiers au niveau de la banque (Agence) et l'avis final émanant de la succursale, qui dépasse généralement les 12 mois.

En fait, la stratégie de financement de la petite entreprise s'inscrit dans le cadre du service public, et seules les administrations sont habilitées à gérer ce type d'opération tout en intégrant le concours des banques.

L'adoption par les pouvoirs publics algériens de programmes d'encouragement des jeunes à s'impliquer d'avantage dans le secteur de la micro entreprise, n'a pas donné les résultats escomptés en raison notamment de l'existence de pratiques bureaucratiques de la part d'institutions formelles notamment les banques qui n'arrivent pas à s'adapter aux approches, pourtant souples de la microfinance.

De ce qui précède, la rigidité du système bancaire algérien et sa lourdeur dans le traitement des dossiers de dotation de crédits de micro entreprise font que le goulet d'étranglement d'accès au financement n'a pas réellement été levé.

Un essai d'analyse des opérations de financement de la micro entreprise, nous permettra d'évaluer le degré d'intérêt accordé par les banques à ce nouveau type d'activité.

## **1.2 : Bilan d'activité de financement des micro entreprises : Essai d'analyse**

### **1.2.1/- Bilan arrêté au 31 décembre 2002 :**

Les données chiffrées du bilan d'activité arrêté à la date du 31-12-2002 présenté par le Directeur Général de l'ANSEJ, nous permet de dresser le constat suivant :

Au niveau de l'ANSEJ : Sur les 173000 dossiers déposés, seules 157000 attestations d'éligibilité ont été délivrées et 16000 dossiers rejetés sans justification aucune.

En considérant le nombre potentiel d'emplois induit soit : 445000 emplois , et en prenant le nombre de projets déclarés éligibles et/ou en autofinancement (agréments délivrés) :

$$157000 + 3300 = 160300$$

Nous aboutirons à une moyenne d'emploi potentiel par projet de :

$$445000 / 160300 = 2.7 \text{ par projet}$$

Au niveau des Banques : Sur 91500 dossiers de création de micro entreprises réceptionnés par les banques, 50319 ont été acceptés pour accord bancaire et presque 45% ont connu un rejet qui n'a nullement été explicité aux jeunes promoteurs sachant que le comité de crédit qui siège au niveau de chaque succursale n'a jamais présenté de notification écrite de critère pour les projets non sélectionnés.

En résumé, sur les 157000 dossiers déclarés éligibles, seuls 91500 dossiers sont réceptionnés par les banques, et 68800 dossiers bloqués au niveau de l'ANSEJ.

C'est ainsi que les dossiers rejetés peuvent être récapitulés comme suit :

Niveau ANSEJ: dossiers rejetés	: 16000
Niveau ANSEJ: dossiers bloqués	: 68800
Niveau Banques	: 41181

Total = **125981** dossiers

Ce qui laisse entendre que les dossiers qui ont abouti à la création de micro entreprises s'élèvent à :  
 $173000 - 125981 = 47019$  dossiers soit de **27%**.

Il est à signaler également que les emplois potentiels prévus sont uniquement de  $(2.7 \times 47019) = 116951$  au lieu de 445000.

Cette brève évaluation nous permet de constater que ce programme étatique n'est pas toujours adapté aux besoins des populations et ne peut répondre à toutes les demandes de micro entrepreneurs confirmés et potentiels.

#### 1.2.2/- Données statistiques par Wilaya au 31-08-2003 :

Les efforts des pouvoirs publics en faveur du dispositif de création de micro entreprises au 31-08-2003 se sont soldés par le bilan suivant : (voir **tableau I**)

-Dossiers déposés (ANSEJ)	: 189278
-Attestations d'éligibilités délivrées	: 171034
-Dossiers en instance d'éligibilité	: 18244
-Dossiers réceptionnés par les Banques	: 99152
-Traitement favorable	: 56156

-Traitement défavorable	:	32850
-Dossiers en cours de traitement	:	10146
-Dossiers financés par le FNSEJ	:	50689
	<u>dont</u>	47287 triangulaire
		3402 mixte
-Nombre d'emplois générés	:	142268
	<u>dont</u>	133445 triangulaire
		8823 mixte

Nous constatons que le pourcentage de dossiers acceptés par les banques en rapport avec le nombre d'attestations d'éligibilité délivrées est en deçà de 35%.

La lecture de l'**Annexe I** nous montre également que l'investissement total s'élève à 83,9 milliards de dinars et se répartit comme suit :

- Le montant des crédits libérés à titre de prêt non rémunéré ( **PNR** ) sur le FNSEJ, s'élèvent à 15,1 milliards de dinars

dont : 14,4 triangulaire  
6,8 mixte

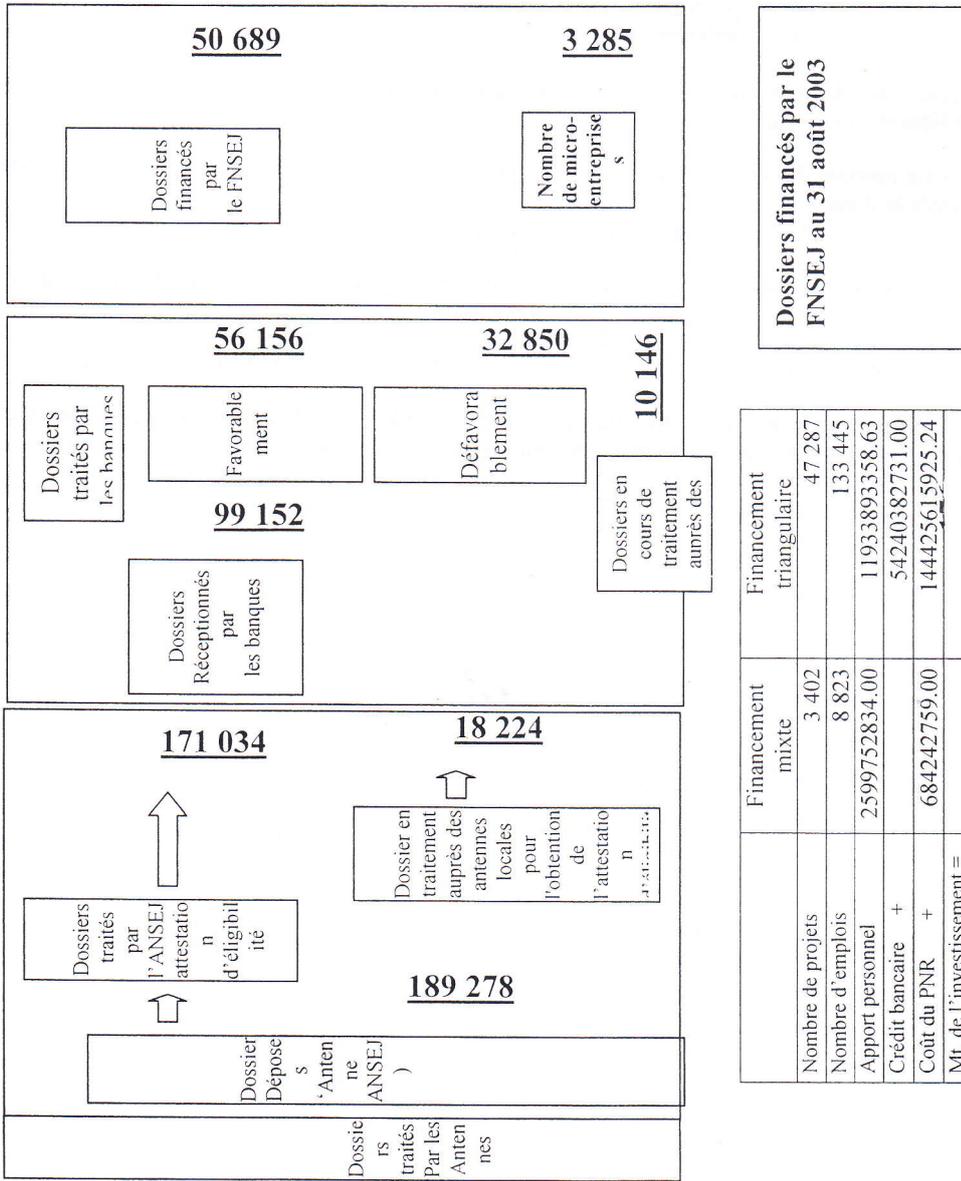
-Les montants relatifs aux apports personnels des jeunes promoteurs s'élèvent à 14,5 milliards de dinars

dont 11,9 triangulaire  
2,6 mixte

-Les montants relatifs aux crédits accordés par les banques s'élèvent à 54,2 milliards de dinars

Or, il apparaît que le montant de 54,2 milliards de dinars est loin de refléter le degré de pérennité du dispositif d'appui à la micro entreprise dont la finalité est d'asseoir un système productif flexible et créatif.

Tableau I : l'ANSEJ par les chiffres au 31 Août 2003



	Financement mixte	Financement triangulaire
Nombre de projets	3 402	47 287
Nombre d'emplois	8 823	133 445
Apport personnel	2599752834.00	11933893358.63
Crédit bancaire +		54240382731.00
Coût du PNR +	684242759.00	144425615925.24
Mt. de l'investissement =	3283995593.00	80599892014.87

le nombre de projets financés par les banques au niveau national a connu une diminution significative, au regard des dossiers déposés, passant de 7279 en 2002 à 7087 en 2001, comme le montre le tableau II.

**Tableau II : Projets éligibles au financement et projets retenus**

		2001	2002	total
<b>Projets jugés Eligibles ANSEJ</b>	Nbre	17539	21830	<b>156959</b>
	Pop. concernée	47852	56169	<b>434021</b>
<b>Projets financés Banques+ ANSEJ</b>	Nbre	7279	7087	<b>46729</b>
	Empl. potentiels	14838	19631	<b>131899</b>

La demande de développement de micro entreprises reste importante et attractive pour cette armée de jeunes promoteurs qui désirent développer leurs propres petites entreprises.

L'analyse des données disponibles, nous permet aussi de déterminer le volume du plan de charge (voir tableau III) des banques sur la base des projets financés par leur soins.

**Tableau III : Répartition des projets financés**  
Arrêtés au 31.08.2003

PAR BANQUES

Banques	Nombre de projets	%
BADR	17 921	37,90
BNA	13 172	27,86
CPA	6 692	14,15
BDL	6 400	13,53
BEA	3 030	6,41
EL BARAKA	66	0,14
EL KHALIFA BANK	1	0,00
CAB**	2	0,00
CNMA***	3	0,01
<b>Total</b>	<b>47 287*</b>	<b>100,00</b>

(\*) Non compris les Micro entreprises à Financement Mixte

(\*\*) Compagnie Algérienne de Banques

(\*\*\*) Caisse Nationale de la Mutualité Agricole

A la lecture du tableau III, il ressort que la majorité des banques algériennes est très sélective à l'encontre des projets de micro entreprise, ce qui laisse entendre que la principale critique portée vis-à-vis du dispositif ANSEJ découle de la très faible implication des banques.

L'**annexe II** présente la situation des recouvrements des crédits consentis par les banques algériennes dans le financement des microentreprises à la date du 31 décembre 2002.

Ainsi, le taux de remboursement moyen est de **61%**, soit 9 Milliards et 795 millions de DA du montant total de 16 milliards de DA.

Pour faire face au risque de non remboursement de la part des jeunes promoteurs, la banque leur impose des garanties (actifs circulants, titres de propriétés) en vue de récupérer ses fonds en cas de faillite.

### **1.3 : Le microcrédit : un autre dispositif de financement d'activité génératrice d'emploi**

Comme nous avons pu le constater, les projets ANSEJ nécessitent toujours un apport personnel généralement ne pouvant être inférieur à 100.000 DA, qui reste une somme assez importante pour une majorité de jeunes chômeurs.

Le soutien de l'état s'est élargi aux investissements qui ne dépassent pas les 350.000 DA pour une durée de remboursement allant de 1 à 5 ans, accordés en matériels et fournitures sur présentation de facture proforma.

Ainsi, la gestion du dispositif qui est basée sur l'intervention des DEJ (Délégués d'emploi des jeunes) actuellement directeurs d'emploi qui font l'accueil et l'orientation des porteurs de projets ainsi que le montage financier, a été confié à l'Agence de Développement Sociale (ADS).

Ces délégués délivrent les attestations de conformité aux porteurs de projets pour leur permettre d'accéder aux crédits bancaires, au montants mentionnés sur les factures proforma pour un taux d'intérêt de 2%, la différence étant prise en charge par un deuxième partenaire qui est la direction générale du Trésor.

Depuis 1999, seule la Banque Nationale d'Algérie (BNA) a accepté de prendre en charge le financement des petits projets par le microcrédit qui s'élevait en fait à environ 7000 crédits.

Dans certains cas, tels que les crédits relatifs à l'agro-pastoral, la Banque « EL-KHALIFA » a conventionné en 2001 plus de 2400 crédits.

L'une des contraintes rencontrées dans le financement des opérations de microcrédit, comme un outil de lutte contre la pauvreté, réside dans la très grande rigueur financière imposée notamment par la BNA en ce qui concerne les accords de dossiers, ce qui a freiné un peu la cadence attendue des réalisations.

Quoi qu'il en soit, sur toutes les demandes de financement reçues (dossiers déposés au niveau des banques), seulement 10% ont été effectivement satisfaites.

Une autre institution qui est le fonds de garantie **FGRMC** est venue renforcer le programme du microcrédit afin de faciliter l'intervention des banques quant à la couverture de l'impasse financière qui résulte du non remboursement des porteurs de projets confirmés.

Malgré toutes ces formalités, le secteur bancaire est demeuré réticent et ne répond que partiellement aux attentes des petits entrepreneurs chômeurs qui n'ont sans doute d'autre issue que la finance informelle.

## 2/-Caractéristiques de la finance informelle :

Le recours à la finance informelle demeure une alternative pour une masse importante d'une population pauvre qui n'arrive pas à accéder aux différentes formes de la finance formelle.

A vrai dire, la flexibilité de la firme informelle et le non fonctionnement régulier de la firme formelle, ont donné de nouvelles voix à des associations et ONG porteuses d'initiatives pour s'impliquer dans les mécanismes d'octroi de crédits à des minorités d'exclus du système officiel.

### 2. 1 : Les actions de gestion du microcrédit par les associations

En Algérie, malgré l'existence de barrières qui n'encouragent aucunement le développement du processus de financement informel, des tentatives ont été entamées par deux associations à savoir :

L'association de volontariat (TOUIZA) et celle des femmes algériennes pour le développement (AFAD).

En prenant l'exemple courant de celui de l'association TOUIZA qui a lancé les premières expériences de microcrédit en 1995, il y a eu un projet de création de deux pépinières d'entreprises, appuyés par la participation effective des groupe locaux de TOUIZA.

En fait, la formule adoptée a été de recourir au leasing du matériel et équipement pour être légué au bénéficiaire, une manière d'esquiver le problème de l'illégalité d'octroi des crédits par toute structure non habilitée et non autorisée par le conseil de la monnaie et le crédit.

Il est à noter par ailleurs que l'association TOUIZA qui a atteint un certain volume d'activité en microcrédit, a pu décrocher en 1997 un important accord dans le cadre du partenariat avec le PNUD pour l'exécution d'un projet concernant le développement des petites unités d'élevage au milieu rural (PNUD, 2000).

Devant l'absence d'un cadre réglementaire permettant à TOUIZA d'opérer directement dans les opérations de microcrédit, il a été jugé utile de domicilier les fonds destinés au microcrédit dans une banque, et plus précisément une mutuelle à savoir la CNMA (Caisse Nationale de Mutualité Agricole).

Les exigences de cette caisse portent seulement sur une rémunération de 2% seulement pour le dépôt des fonds de TOUIZA.

En cas de non remboursement de la part des bénéficiaires, la CNMA devra prévenir TOUIZA pour la gestion du contentieux, s'il y a lieu.

Nonobstant l'importance de cette démarche qui malheureusement n'a pu durer, les responsables de TOUIZA ont envisagé de créer une institution financière propre à leur association.

C'est dans cette optique, qu'est née l'idée de la création de la MADES ( Mutuelle Algérienne de Développement et d'Economie Solidaire) au courant de l'année 1998, semblable aux systèmes mutualistes de finance informelle qui sont très répandus dans les pays en développement depuis de longues années et qui ont assuré des opérations de financement de proximité aux couches moins favorisées de la population.

Le projet en question celui du MADES a été finalisé par son intégration dans le cadre de la loi sur la monnaie et le crédit (LMC), notamment à travers l'ouverture de l'article 220, qui accorde la possibilité à des organismes non lucratifs de pratiquer le crédit.

Tout en ayant reçu une autorisation en bonne et due forme du ministère des finances et du conseil de la monnaie et du crédit, l'association TOUIZA n'a pu avoir une réponse définitive pour un éventuel agrément d'une institution de microfinance spécialisée dans la gestion du microcrédit.

Globalement, les associations demeurent faibles tant du point de vue financier que du point de vue du champ d'intervention, notamment les populations pauvres et entreprenantes qu'elles peuvent toucher.

## **2.2 : Les objectifs du Fonds National de " ZAKAT "**

Le ministère des affaires religieuses et des wakfs a procédé au début de l'année 2004 au lancement d'une large campagne d'information et de sensibilisation sur le fonds de la Zakat, une nouvelle institution chargée de la collecte et de la distribution des biens de la communauté aux pauvres et aux personnes dans le besoin.

Le montant global de la zakat collecté pour l'année 2004, selon le ministre Bouabdellah Ghlamallah, s'élève à onze milliards de centimes ( soit 110.000.000,00 DA) à travers les caisses de zakat qui se trouvent au niveau des 5000 mosquées de la république.

En parallèle, la collecte de l'argent s'est faite par chèque ou par virement au numéro CCP du fonds de zakat de chaque wilaya.

Si une grande partie de la Zakat est distribuée aux pauvres, une autre partie est destinée aux jeunes chômeurs et sera investie dans la création d'emplois. Ceci peut s'apparenter à une nouvelle formule de finance informelle mais sous l'égide du ministère des affaires religieuses et des wakfs.

Il semblerait que les recettes de la zakat peuvent contribuer au progrès social en réduisant l'impact de la pauvreté et du chômage ; l'expérience de la wilaya de sétif est à ce titre une meilleure illustration puisque à partir de ce même fond, un total de 45 jeunes a déjà bénéficié de ce type de crédits exonérés d'intérêts.

Dans la même wilaya pilote et en prévision de l'année prochaine, le nombre de bénéficiaires est appelé à augmenter pour atteindre 150, et à 1000 bénéficiaires au niveau de 16 autres wilayate.

Il est à rappeler que la valeur du crédit alloué à chaque bénéficiaire varie de 50.000 DA à 300.000 DA, suivant des modalités arrêtés par l'administration locale.

De toute évidence, ceux qui peuvent postuler à l'aide précieuse de ce fonds, sont les chômeurs, les femmes au foyers et autres cas, désireux de créer des micro projets dans divers secteurs d'activité, notamment artisanaux et familiaux, à moyen et long terme.

L'autre objectif du fonds de zakat est de prendre en charge les personnes nécessiteuses et démunis qui sont recensés au niveau de chaque wilaya. L'année 2004 a vu 30.000 familles bénéficier de ce fonds et il est prévu de doubler ce chiffre au courant de l'année 2005.

A ce titre, un fichier national sera élaboré au niveau de chaque wilaya afin de recenser au mieux les personnes nécessiteuses en utilisant l'outil informatique pour faciliter l'opération de distribution de la zakat.

Le dispositif du fonds de zakat qui revêt un double aspect formel et informel doit être structuré par des mécanismes réglementaires ayant un caractère similaire aux institutions de microcrédit en vue de rendre sa tâche pérenne au service de la lutte contre la pauvreté et la création d'emploi pour les chômeurs

### 3/- Le rôle de la coopération dans le financement des petites entreprises innovantes.

Cet bref aperçu sur les mécanismes de la finance formelle et informelle en Algérie, nous a permis de mieux saisir les contraintes qui bloquent les dispositifs de financement des projets de création d'emplois et de réduction de la pauvreté auxquels peuvent prétendre les entreprises innovantes .

Ainsi, malgré un contexte difficile, la microentreprise reste toujours un outil privilégié pour encourager non seulement l'initiative privée et l'esprit entrepreneurial, mais aussi pour concrétiser les objectifs nationaux en matière de développement, création d'emplois et génération de revenus.

Pour être innovantes dans un cadre de partenariat, l'appui aux microentreprises et leurs efficacité implique une prise en charge du risque, un argument parmi d'autres évoqué par les banques, en vue de répondre aux besoins de financement des investissements qui permettent l'extension de ces unités et leur développement.

L'Algérie qui continue de vivre une transition difficile vers l'économie de marché, a besoin de promouvoir un partenariat national regroupant non seulement les acteurs effectifs, mais d'autres acteurs potentiels en vue de concrétiser leurs efforts dans un financement efficient, parallèle à celui du secteur bancaire formel.

Actuellement, les petites unités connaissent une faiblesse structurelle de fonds de roulement pour les engager dans les phases de croissance. L'observation des contraintes révélées par l'expérience de la microentreprise et le microcrédit ne concerne que la question de leur démarrage sans déterminer d'autres formes de financement durant leurs activités.

Dés lors, l'émergence d'institution intermédiaires issues de la société civile devient capital en leur permettant de se positionner en interlocuteurs des pouvoirs publics pour la défense des intérêts de ces unités appelées à être innovantes.

Au niveau international, l'objectif principal de la coopération que le groupe de la banque mondiale propose d'apporter à l'Algérie concerne l'appui aux mécanismes d'élimination des contraintes au développement des activités productives et, en particulier, à la croissance et promotion du secteur privé, les PME, le secteur financier et bancaire.

A un autre niveau, la coopération entre les pays du Maghreb qui reste très dérisoire devrait s'activer.

#### **En conclusion :**

En Algérie, il n'y a aucune législation claire en matière d'institutions de microfinance qui restent publiques et étatiques, écartant toute initiative privée.

Devant cette situation, le secteur financier qui est dominé par les banques publiques ne dispose pas encore de toute l'autonomie lui permettant d'agir en tant qu'entité purement commerciale, surtout que l'Algérie prépare son adhésion à l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Le niveau de satisfaction des porteurs de projets en matière de financement formel s'avère insuffisant et de ce fait ne peut atteindre un niveau d'efficacité élevé sans repenser toute la stratégie de financement dans une optique pérenne.

La contribution de la finance informelle arrive à un niveau d'efficacité appréciable mais reste en deçà des demandes.

## Bibliographie

- Adair P & Hamed y.**, « Le microcrédit : une solution au financement de le microentreprise au Maghreb ?, in VI<sup>ème</sup> journées scientifiques du réseau "Analyse économique et développement" sur le financement du développement et la réduction de la pauvreté, Marrakech, 4-5 mars 2004.
- Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes.** In [www.ansej.org.dz](http://www.ansej.org.dz)
- Benhabib, A. & Ziani, T. (2000)** 'Civil societies and poverty reduction in Algeria', National conference on combating poverty and exclusion, The presidency and the ministry of solidarity, Algiers.
- Benhabib, A. & Ziani, T. (2002)** 'The re-targeting of social expenditure in Algeria: The social safety Net, The Participatory community Service Schemes and Communitarian pilot projects', presented at a workshop on "Poverty & Governance in the Middle East & North African Region", Sanaa, Yemen.
- Boudia Fouzi M<sup>ed</sup>** ., « Perspectives et dynamiques de création de la microentreprise à travers l'ANSEJ », mémoire de fin de stage pour l'obtention du diplôme du post-graduation spécialisée 2002-2003, Faculté des sciences économiques et de gestion, l'Université Abou Bekr Belkaid, Tlemcen.
- CNES, « Projet du 4<sup>ème</sup> rapport national sur le développement humain », 2002.
- CNES, « Projet de rapport de la conjoncture économique et sociale du premier semestre », 2002.
- Maliki Samir Baha-Eddine**, « Quantification de la pauvreté urbaine et rurale en Algérie : cas de la wilaya de Tlemcen », Thèse de Magister, Université de Tlemcen, Année Universitaire 2001-2002,
- Ministère des affaires religieuses et des wakfs** , in [www.marwakf-dz.org](http://www.marwakf-dz.org)
- PNUD : (Programme des Nations Unies pour le Développement ), 2000, Rapport mondial sur le développement humain 2000 : Vaincre la pauvreté humaine.
- Smahi A;** " Financement de la pauvreté et coopération", mémoire de magister en sciences économiques année 2003/2004, Faculté des sciences économiques et de gestion, Université Abou Bekr Belkaid, Tlemcen.

ANNEXES

ANNEXE I

Etat des dossiers de micro-entreprises au 31 Août 2003

Wilaya	Dossiers enregistrés		Attestations d'éligibilité délivrées		Dossiers acceptés par les banques			Autofinancement		Financement mixte			
	Total des dossiers enregistrés par les Antennes	Estimation emplois créés	Nbre d'attestations d'éligibilité délivrées	Estimation emplois créés	Accords bancaires	Nombre emplois potentiels	Dossiers déposés à l'ANSEJ	Nombre de projets	Emplois créés	Nombre de projets	Nombre d'emplois	Apport personnel	Crédit du PNR
Adrar	1477	4846	1329	4178	246	508	212	30	128	43	150	48300731	10385133
Chlef	5294	10152	5202	10011	2539	5643	1715	7	16	44	91	51097300	12312589
Laghouat	2227	5349	2227	5349	493	1236	431	216	498	142	371	120244653	32973869
O.E.Bouaghi	3949	10256	3889	9257	1354	2346	785	6	24	13	39	7916977	2262845
Bama	2804	8920	2643	8337	872	1813	547	17	68	27	67	14089377	4413637
Bejaia	6744	16566	6619	16012	3492	6122	2780	50	116	85	202	57074298	15473965
Beskra	2147	5723	2123	5614	424	816	305	13	219	108	309	67533335	18183714
Bechar	1711	4101	1616	3569	358	590	301	34	75	48	87	47144133	10410023
Blida	6164	14882	5208	13657	3162	10619	2140	15	65	36	115	15634276	4371920
Bouira	3584	9975	3437	9744	1236	2585	985	86	302	56	155	35993307	9653251
Tamanrasset	789	1868	473	1115	83	218	109	15	33	18	47	13421923	3562136
Tebessa	2870	9898	2607	8369	693	2057	587	3	11	17	39	17562284	4245290
Tlemcen	4759	15046	4668	14652	2009	4885	1471	17	81	27	72	19816246	5143959
Tiaret	3393	10715	3385	10704	892	2470	741	14	58	75	162	72464443	19282156
Tizi-ouzou	10295	23306	9690	21903	3860	7624	3045	154	373	311	728	167263817	47086473

Alger	23957	62036	21829	55918	8880	24566	8429	213	815	366	1137	271829646	72845399
Jelfa	2283	6645	2283	6645	895	1558	515	63	215	21	63	24221227	5567519
Jijel	3390	9507	3315	9164	696	1710	627	102	371	123	280	66307797	19750096
Stif	3777	13445	3596	13221	997	2430	668	82	290	25	94	14745806	3984228
Saida	3176	11349	2702	7758	943	2923	629	10	40	10	19	4179535	1193424
Skikda	2813	8336	2809	8317	489	1319	440	30	79	73	203	54641722	14672884
S-B-Abbes	4199	11725	3101	8514	1081	2441	834	108	283	50	125	27492462	8048644
Annaba	2981	9311	2895	8977	1555	3975	884	28	112	20	58	12922159	3286500
Guelma	2158	5774	2007	5494	588	1291	420	4	10	25	61	13356198	3749344
Constantine	8051	24153	7988	23964	2147	5199	1920	12	58	77	189	38021748	11291660
Medea	5108	15718	4077	13111	957	2284	672	15	48	63	173	67435648	16315448
Mostaganem	3750	11019	3514	10250	1492	2946	899	16	46	10	30	8993507	2172739
M'stla	4629	15252	3881	11223	666	1867	570	54	178	42	144	34567982	9059668
Mascara	3406	7340	3027	6723	1155	2124	825	35	150	10	30	8956535	2078043
Orangla	1802	3850	1438	3083	668	1717	406	20	41	22	61	26225386	5952193
Oran	10040	35191	7920	26117	3243	7145	2690	1043	4112	206	614	108265790	29328843
El Bayadh	1089	2825	802	2038	199	423	162	20	61	48	132	41017509	10519845
Illizi	401	1061	386	1000	32	60	68	4	4	5	17	2198708	732902
B.B.A	3041	10009	2481	6892	148	300	314	38	127	141	270	117116317	30267361
Boumerdes	5302	13776	4929	12365	1074	2754	1488	61	189	50	116	32922405	9220691
El Tarf	2737	7170	2638	6758	79	162	1419	9	19	8	17	3279221	1093075
Tindouf	394	1007	286	791	50	114	50	2	5	27	69	21719450	5293306
Tissensit	1587	4164	1385	3725	213	503	213	0	0	17	52	9915560	2754728
El oued	2204	6536	1473	4346	117	137	151	35	105	196	560	241395374	58516348
Khenchla	3146	10994	2624	10079	147	250	485	52	241	37	131	37464599	9778649

Souk Ahras	2157	5395	1856	4321	269	654	349	12	35	38	113	18684680	5668479
Tipaza	5983	17949	5330	15990	2483	9012	2035	125	258	16	37	16472251	3630992
Mila	2658	6676	2459	6290	238	669	473	32	78	34	85	19023411	5605221
Ain Defla	5236	15150	4126	11854	773	1806	1290	17	52	26	67	26218993	6133094
Naama	1027	2308	705	1558	156	315	110	66	150	47	113	39800230	9654702
A - Temouch	3109	10037	3109	10037	927	2041	817	68	289	35	106	20927137	5562536
Ghardaia	2222	5147	1900	4214	284	540	401	93	314	467	976	402941407	107882018
Relizane	3258	9648	3047	9058	802	1677	778	139	315	17	47	10935334	2871220
<b>TOTAL</b>	<b>189278</b>	<b>532106</b>	<b>171034</b>	<b>472266</b>	<b>56156</b>	<b>136444</b>	<b>48185</b>	<b>3285</b>	<b>11157</b>	<b>3402</b>	<b>8823</b>	<b>2599752834</b>	<b>684242759</b>

Wilaya	Montant de l'investissement	Financement triangulaire						Montant de l'investissement
		Nombre de projets	Emplois créés	Apport personnel	Credit du PNR	Credit bancaire		
Adrar	58685864	203	628	38605433	61909941	256312359	356827733	
Chlef	63409889	1707	4160	348351293	511489629	1902263222	2762104144	
Laghouat	153218522	412	1194	93268193	126259136	467347644	686874973	
O.E.Bouaighi	10179822	778	2478	208592316	259015192	1011124018	1478731526	
Batna	18503014	538	1678	110015101	148937401	530252328	789204830	
Bejaia	72548263	2745	7110	625300476	787718660	2794137942	4207157077	
Beskra	85717049	281	772	63751963	84607748	315430117	463789828	
Bechar	57554156	286	706	68144452	87762423	354232833	510139708	
Bida	20006196	2104	6015	615933997	706496574	2753510946	4075941517	
Bouira	45646558	975	2501	220861779	280884452	1007981541	1509727772	
Tamanrasset	16984059	95	256	17988121	26983316	103396494	148367931	
Tebessa	21807574	581	1859	175515857	201481436	807667615	1184664908	
Tlemcen	24960205	1427	3967	340048683	441605288	1630484088	2412138059	
Tiaret	91746599	730	2248	162411080	219955283	817689023	1200055386	
Tizi-ouzou	214350290	2983	7242	756542643	817063072	2754581378	4238187093	
Alger	344675045	8331	26239	2494000621	2885925292	11411883147	00	
Jelfa	29788746	494	1574	112114178	158717890	598527943	869360011	
Jijel	86057893	619	1634	150784703	177805412	617761434	946351549	
Stif	18730034	652	2142	184431088	183931777	646175265	1014538130	
Saida	5372959	615	1762	139375708	189336314	720579730	1049291752	
Skikda	69314606	431	1328	124380366	139617617	533658420	797656403	

S-B-Abbes	35541106	819	2262	179401707	226275562	800814636	1206491905
Annaba	16208659	858	2738	220542856	269489936	1022250340	1512283132
Guetlna	17105542	410	1162	109453995	129548434	500296978	739299407
Constantine	49313408	1898	5041	398258946	552426853	2034068725	2984754524
Medea	83751096	663	2047	187091146	207221538	777668263	1171980947
Mostaganem	11166246	876	2517	215430235	261285725	959992632	1436708592
M'sila	43627650	565	1879	164988028	186832319	714904531	1066724878
Mascara	11034578	806	2008	241078626	247892425	928949055	1417920106
Quargla	32177579	388	988	133438681	137614572	549467305	820520558
Oran	137594633	2643	8448	617118450	766713818	2827268728	4211100996
El Bayadh	51537354	160	414	37609372	46043519	165814128	249467019
Illizi	2931610	62	145	20217527	19986118	77317963	117521608
B.B.A	147383678	301	856	97448322	98021491	369982356	565452169
Boumerdes	42143096	1474	3819	428251638	467847455	1762547619	2658646712
El Tarf	4372296	1402	2350	95319960	147770747	516634041	759724748
Tindouf	27012756	46	122	8015468	12542594	49001469	69559531
Tissemilt	12670288	205	554	55287419	65092789	252038578	372418786
El oued	299911722	144	406	47351137	51375853	197930315	296657305
Khenchla	47243248	468	1785	148212766	168814907	683003748	1000031421
Souk Ahras	24353159	339	1026	81173447	102460126	377489470	561123043
Tipaza	20103243	2013	5032	496699149	641466837	2457827231	3595993217
Mila	24628632	464	1212	98908360	136287143	509055222	744250725
Ain Delfla	32352087	1269	3466	373956783	420835468	1668537366	2463329617
Naama	49454932	104	208	19581180	28395170	107185421	155161771
A- Témouch	26489673	783	2520	142038518	206338036	703149412	1051525966

Ghardaia	510823425	374	850	93349079	106678524	374594592	574622195
Relizane	13806554	766	2297	173252512	222854113	817595121	1213701746
Total	3283995593	47287	133445	11933893358	14425615925	54240382732	63718082954

## ANNEXE II

## Situation des remboursements des crédits bancaires au 31/12/2002

WILAYA	Remboursements arrivés à échéance	Remboursements effectués	Taux de remboursement
Adrar	101227964	65797034	65 %
Chlef	414749438	212617944	51 %
Laghouat	163881516	106510962	65 %
A.E.Bouaghi	303267572	150966794	50 %
Batna	138259000	88250000	64 %
Bejaia	233457102	185501766	79 %
Beskra	141438325	67933473	48 %
Bechar	109683834	83185592	76 %
Blida	1134079351	708804830	63 %
Bouira	395743569	292770728	74 %
Tamanrasset	21089062	15462201	73 %
Tebessa	202889993	142736752	70 %
Tlemcen	429636202	335375733	78 %
Tiaret	185504639	112601915	61 %
Tizi-ouzou	729756711	549298739	75 %
Alger	2659708006	1247834302	47 %
Jelfa	248727307	117120260	47 %
Jijel	228080940	160899378	71 %
Stif	193292364	160547485	83 %
Saida	219974882	144030435	65 %
Skikda	161348893	129837234	80 %
S-B-Abbes	322176152	231113746	72 %
Annaba	343341621	206990440	60 %
Guelma	160552707	143069652	89 %
Constantine	509269031	297096558	58 %
Medea	219704507	142279912	65 %
Mostaganem	180706481	130489707	72 %
M'sila	325271531	159139508	49 %
Mascara	296863656	243126394	82 %
Ouargla	196950107	140398578	71 %
Oran	1506188063	1017039214	68 %
El Bayadh	61829209	44833589	73 %
Illizi	13665603	11293856	83 %
B.B.A	113868210	79428445	70 %
Boumerdes	142940902	86901108	61 %
El Tarf	136196785	75555462	55 %
Tindouf	20833019	10835026	52 %
Tissemsilt	74003508	52312513	71 %
El oued	74813138	47479973	63 %
Khenchla	263707338	133576780	51 %
Souk Ahras	103168633	95981607	93 %

Tipaza	1166935266	488604000	42 %
Mila	180076205	125847408	70 %
Ain Defla	629894684	364902364	58 %
Naama	21911846	15369105	70 %
A- Témouch	112706308	90180964	80 %
Ghardaia	128627853	106451906	83 %
Relizane	324848581	177486374	55 %
<b>TOTAL</b>	<b>16046847614</b>	<b>9795867746</b>	<b>61 %</b>